



RENOVAL - CH357

Nettoyant dégraisseur surfaces extérieures

Spécialement étudié pour faciliter le nettoyage et la rénovation des matériaux de construction tels que : pierres, béton, tuiles, bois, crépis, ciments, briques, ardoises, granits présents dans les lieux publics, les bâtiments, les collectivités, cimetières, surfaces de jeux, écoles, piscines ouvertes, bassins, fontaines d'agrément, bordures, allées, terrasses, toitures, façades...

Elimine les traces de pollution atmosphérique, désincruste les taches organiques noires et rouges laissées par les algues, mousses et lichens pour redonner un bel aspect aux surfaces traitées.

Idéal pour une opération de grand nettoyage, d'entretien et de maintenance avec la garanti d'un résultat visible en quelques minutes.

Avantages :

- Nettoyant dégraisseur
- S'applique sur tous les matériaux de construction
- Actif en 20 à 30 min.
- Peut être rincé avec un simple jet d'eau

Mode d'emploi :

- Consommation : 1 litre pour 4 à 5 m²
- Nettoyage : Se pulvérise dilué à raison de 1 litre de produit pour 5 à 8 litres d'eau. Laisser agir quelques minutes, insister sur les salissures tenaces. Rincer à l'eau claire abondamment.

Dégraissage :

- Se dilue à raison de 1 litre de produit pour 1 à 3 litres d'eau. Appliquer la solution, laisser agir 20 minutes minimum, rincer abondamment au jet d'eau ou au nettoyeur haute pression.

Il est impératif dans les deux cas d'application de bien rincer le support traité pour éviter les résurgences blanchâtres.

Utilisations :

Pour la rénovation de matériaux dans les lieux publics, les bâtiments, les collectivités, surfaces de jeux, écoles, piscines ouvertes, bassins, fontaines d'agrément, bordures, allées bétonnées, pavés, terrasses, toitures, façades...

Règlementation :

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
 Substance active biocide : Hypochlorite de sodium (cas n° 7681-52-9) : 9.22 % m/m. TP2.
 Danger. Respecter les précautions d'emploi.
 Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations. Consulter la FDS sur demande.
 DANGER. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Les renseignements contenus dans cette fiche ont pour but de vous conseiller rendant compte notamment d'essais effectués avec un souci constant d'objectivité mais sans aucun engagement de notre part.

Général Maintenance Industries
21 rue de l'Orgeval 77120 Coulommiers
Tél. : 01 64 03 50 50 - Fax : 01 64 03 50 67
www.gmisa.fr